

mai 2009  
n°32

## SOMMAIRE

### L'actu des dossiers....

#### SECURITE CIVILE

Bac professionnel Sécurité  
prévention.....p.2

Réforme du secours  
à personnes.....p.2

Livre blanc sur la défense et  
la sécurité nationale.....p.3

Spéléologie.....p.3  
Secours en montagne et  
milieux périlleux.....p.3

#### TOUS POMPIERS

Dispositifs de formation.....p.4

#### SPV

Décret de mesures urgentes...p.4

Réflexions sur l'avenir du  
volontariat.....p.5

PFR.....p.6

#### SPP

Temps de travail .....p.6

Evolution des emplois  
supérieurs de direction.....p.7

Accès de major  
à lieutenant.....p.7

#### SSSM

Référentiel formation.....p.7

### L'actu FEDERALE

MNSP: nouveau CE .....p.8

Campagne 2009.....p.8

Dates à retenir.....p.8

Zoom sur...

## La FNSPF auditionnée par la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale

Jeudi 28 mai, le Président et le Secrétaire général de la Fédération ont été auditionnés par la mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée nationale sur le financement des Sdis.

Cette instance est chargée de contrôler la gestion des politiques publiques. C'est en mars dernier, à la demande du Président de la Commission des finances dont elle dépend, qu'elle a engagé ses travaux sur le pilotage national et le financement des Sdis.

Procédant par auditions publiques, elle a d'abord entendu des représentants des acteurs locaux, puis les instances pilotes (DSC et CNSIS), les financeurs (ADF, Association des maires de France, Direction générale des collectivités locales, Fédération française des sociétés d'assurance, Association des sociétés d'autoroute...), les partenaires de l'aide médicale urgente et, enfin, les représentants des sapeurs-pompiers, au premier rang desquels la FNSPF.

Le président Richard Vignon a souligné d'emblée l'efficacité d'une organisation qui repose sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels. Il a montré que le budget des Sdis n'était pas aussi élevé que certains le laissent entendre, se situant dans la moyenne des services d'incendie et de secours des pays développés, pour un périmètre de missions généralement beaucoup plus large.

Il a ensuite exposé les raisons de l'évolution des dépenses des Sdis (notamment liée à la mise à niveau et à l'harmonisation consécutives à la départementalisation ainsi qu'à l'impact des mesures nationales relatives à la fonction publique) et a souligné leur nette décélération, témoignage de la maîtrise des coûts. Le colonel Vignon a salué, à cette occasion, l'esprit de responsabilité des élus et agents gestionnaires des Sdis. Enfin, il a exprimé l'adhésion totale de la FNSPF au principe de compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, principe conforté par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et proposé de nouvelles pistes de financement pour consolider le budget des Sdis.

En écho à la recherche de maîtrise des dépenses affichée par les membres de la MEC, le colonel Vignon a souhaité attirer leur attention sur la nécessité d'aborder la question du coût des services d'incendie et de secours avec une vision davantage économique que simplement financière, en prenant en compte les économies que l'efficacité de ces services permet de réaliser pour la société. Il a également attiré leur attention sur la nécessité d'une action conjuguée en ce qui concerne le projet de directive européenne sur le temps de travail, afin de veiller à ce que celle-ci respecte la spécificité du métier et de l'activité des sapeurs-pompiers (cf. p.6).

Enfin, il a réaffirmé que le véritable enjeu d'avenir pour les services d'incendie et de secours était bien la préservation de la complémentarité entre professionnels et volontaires, dont la condition essentielle aux yeux de la Fédération est la reconnaissance et le développement du volontariat.

Les conclusions de la mission d'évaluation et de contrôle devraient être connues cet été.

La Fédération tiendra bien évidemment informé ses unions des suites de ce dossier.

Actualisé

**Bac pro Sécurité - Prévention**

Le 16 avril, la Fédération a participé à la réunion organisée par la DSC et l'Education nationale sur le bac pro Sécurité - Prévention. Réunissant l'ensemble des responsables « formation » des Sdis, ce colloque a permis de faire le point sur le développement de ce bac pro, dont la FNSPF est l'initiatrice.

- Lancée en 2006, la filière du bac pro Sécurité - Prévention, qui s'échelonne sur deux ans, a été organisée en 2008 dans 37 lycées et enseignée à plus de 400 élèves, dont la grande majorité est motivée par le métier de SP.
- Ce diplôme est également accessible aux sapeurs-pompiers par la voie de la validation des acquis de l'expérience. Après le Sdis 77, qui a mis en place avec succès cette procédure en 2008, 10 autres Sdis se sont engagés dans cette voie, et de nombreux SP l'ont demandé à titre individuel.

La Fédération a appuyé, à cette occasion, sur l'intérêt que représente la VAE pour les sapeurs-pompiers en termes de reconnaissance et d'opportunité de carrière, notamment dans le secteur de la sécurité en entreprise. Elle reviendra d'ailleurs plus longuement sur cette procédure lors du colloque organisé par la

DSC, le 10 juin, qui est consacré aux dispositifs de VAE et RATD\* organisés dans les Sdis (de la mention complémentaire au bac pro). La FNSPF encourage également ses présidents d'unions à la faire connaître auprès de leur directeur et de leurs sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, la Fédération a été consultée ces derniers mois sur un projet de circulaire visant à préciser les modalités d'organisation du bac pro dans les Sdis. Elle a pu noter, avec satisfaction, que la grande majorité de ses remarques ont été insérées dans la version finale qui a été diffusée auprès des Sdis le 5 mai par la DSC, accompagnée d'une note de l'Education nationale. Celles-ci prévoient, entre autres, une plus grande implication des Sdis dans l'ouverture d'une session de bac pro dans leur département et le recrutement des élèves.

Un point d'étape sur ce sujet fera l'objet d'une communication à la CNSIS du 17 juin.

\* Reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

Actualisé

**Réforme du secours à personnes**

La Fédération se réjouit de la parution le 26 avril de l'arrêté interministériel Intérieur / Santé « Secours à personnes », qui donne au Référentiel sa pleine portée juridique. Il établit également trois points importants :

- les départements (Sdis et SAMU) devront avoir mis leurs dispositifs en conformité avec l'ensemble des dispositions du Référentiel au 31 décembre 2009 ;
- le comité quadripartite (SP, urgentistes hospitaliers et leurs ministères de tutelle auxquels s'ajoutent les élus) devient comité de suivi et d'évaluation du dispositif rénové ;
- les dispositions du Référentiel feront l'objet d'une évaluation en juin 2012.

Les sapeurs-pompiers sont invités à faire vivre cette réforme majeure sur le terrain et faire part à leurs unions des difficultés éventuellement rencontrées dans sa mise en œuvre. Notamment, le Référentiel Intérieur / Santé doit faire l'objet d'une convention bilatérale dans chaque département entre le SAMU et le Sdis, sous l'autorité du préfet.

La FNSPF reste vigilante pour que l'application de cette

réforme ne soit en aucun cas limitée par le référentiel « Samu-transporteurs sanitaires » défini unilatéralement par la Direction de l'hospitalisation des soins du ministère de la Santé, dont certaines dispositions semblent de nature à remettre en cause la clarification entre secours et soins d'urgence établie par l'arrêté « Secours à personnes » du 26 avril.

Elle prend acte, par ailleurs, de l'amendement adopté par le Sénat, dans le cadre du projet de loi « Réforme de l'hôpital », le 7 mai, prévoyant que les établissements de santé disposent des crédits suffisants pour honorer le remboursement aux SDIS des carences ambulancières.

Après l'avoir exprimé auprès des conseillers « Intérieur » du Premier Ministre le 27 mai, la FNSPF réitérera son plus profond attachement à la pleine application du Référentiel « Secours à personnes » auprès du directeur de cabinet du Président de la République qu'elle rencontre prochainement.

Actualisé

*Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*

La mise en œuvre optimisée du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* doit se traduire, pour la Fédération, notamment par une intégration accrue des sapeurs-pompiers dans les structures nationales et zonales de préparation et de gestion des crises.

Consultée sur le projet de décret relatif aux zones de défense, en cours d'élaboration par la DSC, la FNSPF a exprimé son profond attachement auprès de la DSC et du Secrétaire général du ministère de l'Intérieur rencontrés le 3 juin, envers l'attribution de plein droit de la fonction de chef d'état-major de zone à un SPP,

ainsi qu'envers la mention, parmi les missions du préfet de zone, de la remontée d'information vers le COGIC des informations obtenues dans le cadre de la veille opérée par le centre opérationnel de zone au sein de l'état-major de zone.

Elle évoquera ce dossier lors de sa rencontre prochaine avec le directeur de cabinet du Président de la République.

Téléchargez sur [pompiers.fr](http://pompiers.fr), la position de la FNSPF sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 

*Secours en spéléologie*

En juin 2007, la DSC et la Fédération française de spéléologie ont signé, sans concertation, une convention d'assistance technique. Le 31 mars dernier, à l'occasion d'une réunion DSC/FFS/Spéléo-secours français/FNSPF/ANDSIS présentant le bilan de la convention, la FNSPF a réitéré sa vive opposition envers ce texte qui, tout en imputant aux Sdis la charge financière de ces interventions, accorde une primauté d'intervention au Spéléo-secours français (SSF) en contradiction avec la loi qui confère aux associations agréées un rôle complémentaire des moyens publics de secours.

Déplorant également les ambiguïtés rédactionnelles de la convention actuelle, de nature à ouvrir des brèches dans le rôle du COS/sapeur-pompier, la FNSPF a demandé une rédaction précise, conforme au code général des collectivités territoriales et respectueuse des relations entre le COS et le préfet/DOS. Elle a aussi plaidé pour un rapprochement des équipes pédagogiques spécialisées en spéléo et, dans certains cas, pour des procédures communes, dans un esprit de meilleure compréhension entre les acteurs. Après un refus initial, le SSF a néanmoins accepté le principe d'une réunion sur ce sujet.

*Secours en montagne et milieux périlleux*

Soulignant son attachement au respect des missions et compétences des sapeurs-pompiers telles que définies dans la loi du 13 août 2004, le colonel Vignon a attiré en mars l'attention de Mme Alliot-Marie sur les difficultés auxquelles sont confrontés les sapeurs-pompiers dans le cadre de la refonte des plans de secours en montagne et en milieux périlleux dans certains départements. Attachée à la complémentarité des missions effectuées par les sapeurs-pompiers et les services de la gendarmerie et des CRS en montagne, Mme le ministre s'est engagée à transmettre des consignes afin que le travail de chacun s'inscrive dans cette logique.

Par ailleurs, le colonel Vignon a assisté en mars dernier en présence des médias nationaux et locaux à un exercice de sauvetage en montagne qui s'est tenu sur les pentes du Mont-Blanc dans le cadre de la formation "secours en montagne niveau 3" (SMO3) organisée par la Haute-Savoie, réaffirmant ainsi le soutien fédéral à l'action des groupes de secours SP en montagne. Il a souligné à cette occasion la nécessaire complémentarité que doivent avoir tous les acteurs du secours en montagne, "*loin des rivalités et loin des clivages corporatistes*".

Voir la vidéo de cet exercice sur [pompiers.fr](http://pompiers.fr) 

*Dispositifs de formation*

La Fédération a saisi la DSC en avril d'une demande de révision des modalités d'évaluation de la plupart des formations de sapeur-pompier. Pour la Fédération, le dispositif actuel (« d'évaluation certificative ») valorise la recherche de la réussite à l'examen et non l'acquisition des compétences. Elle préconise donc de le remplacer par un dispositif évaluant tout au long des formations les compétences acquises.

La FNSPF, qui déplore la mise en œuvre de dispositifs de formation inadaptés aux besoins réels des Sdis et aux missions des sapeurs-pompiers, a demandé à la DSC un moratoire sur l'élaboration des textes de formation, afin de pouvoir dresser un bilan de l'existant.

Cette préoccupation a également conduit la FNSPF à saisir le Directeur de la sécurité civile sur les procédures d'évaluation des formations des chefs de groupements et des Directeurs adjoints. La Fédération a fait valoir la nécessité de procéder plutôt à une révision générale du mode d'évaluation des formations afin de les adapter aux évolutions de la fonction publique territoriale.

Dans la même logique, elle a demandé que les textes relatifs à la formation des SPP du SSSM soit révisé, afin de distinguer le cadre général de la formation des éléments pédagogiques qui, eux, relèvent des missions de l'ENSOSP (cf. p.6).

Actualisé

*Décret de mesures urgentes*

La Fédération mobilise toutes ses forces vives pour obtenir la finalisation du projet de décret de mesures urgentes. Multipliant les échanges avec la DSC et les élus, elle est parvenue à un accord le 7 mai avec ces derniers sur un projet de texte qui reprend les principales mesures attendues par les sapeurs-pompiers :

- l'amélioration de leurs vacations horaires (révision de leur indexation, élargissement des horaires de nuit et indemnisation des actions de formation progressivement portée à 100%) ;
- le toilettage du décret de 1999 ;
- des ajustements au décret PFR.

Le 2 juin, le bureau de la CNSIS a donné son accord pour soumettre ce texte (qui avait reçu l'avis favorable du bureau de l'ADF le matin même) à l'avis de la CNSIS lors de sa prochaine séance plénière le 17 juin. D'ici là, la Fédération a demandé que les dernières concertations interministérielles Intérieur / Finances sur ce dossier, préservent le projet de texte tel qu'il a été

soumis au bureau de la CNSIS. Le Directeur de la sécurité civile a assuré que ces concertations étaient convenablement engagées et que le ministre de l'Intérieur veillait personnellement à leur bon déroulement.

La Fédération, qui a également rencontré à ce sujet les conseillers Intérieur du Premier ministre le 27 mai dernier, réitérera auprès du directeur de cabinet du Président de la République, la forte attente des sapeurs-pompiers d'une parution de ce texte avant le prochain congrès national, conformément aux engagements du ministre de l'Intérieur.

Ce projet de décret prévoit également le maintien des allocations de vétérance et de fidélité au conjoint survivant ainsi que l'ont demandé les délégués départementaux des Anciens dans leur motion adoptée le 5 mars.



## Ambition volontariat



Les travaux de la Commission Ambition volontariat se poursuivent sur un rythme soutenu.

D'une part, la Commission s'est réunie le 4 mai en séance plénière. D'emblée, elle a répondu favorablement à deux propositions fédérales :

- mettre en exergue dans le rapport final, le principe de la complémentarité entre SPV et SPP dans le dispositif de sécurité civile. Ce point, essentiel, conforte l'action fondamentale et interdépendante jouée tant par les SPV que les SPP, dont la complémentarité est une des bases de notre modèle de sécurité civile.
- Définir la nature même du volontariat afin, notamment, de le préserver de toute assimilation à un travail à temps partiel ou au fonctionariat. Un groupe de travail *ad hoc* va être créé afin d'approfondir cette question sur le plan juridique.

La Commission a ensuite échangé sur les trois thématiques inscrites à l'ordre du jour :

#### 1. « Valeurs républicaines et institutions »

Quatre axes d'actions sont envisagés :

- faire reconnaître le métier de pompier et le volontariat ;
- donner des preuves concrètes de reconnaissance ;
- reconnaître la place des SPV dans le dispositif de sécurité civile ;
- veiller à la reconnaissance de la communauté.

#### 2. Social et famille

Reconnaissant le rôle essentiel joué par le tissu associatif fédéral dans le domaine social, le ministre Luc Ferry a proposé que les pistes d'actions avancées par la Fédération soient annexées au rapport final. Par ailleurs, la Commission souhaite valoriser le soutien qu'apporte la famille dans l'engagement du SPV, par des signes concrets (facilités et avantages accordés au niveau national ou local...). Elle a également abordé les difficultés rencontrées par les SPV en raison d'un management non adapté à l'exercice du volontariat.

#### 3. Jeunesse

Le colonel Vignon a attiré l'attention sur le fait que les JSP représentaient un creuset important de volontaires, alors que cette filière est davantage perçue comme une voie d'accès privilégiée d'entrée dans la carrière de SPP. La Commission a souligné la nécessité d'ouvrir le recrutement en tant que

volontaire aux femmes, aux étudiants, et aux jeunes issus de la diversité.

D'autre part, les 13 et 14 mai, s'est réuni le groupe de travail *Territoires, Employeurs et Formation*, regroupant des représentants de la DSC, l'ADF, la FNSPF et des employeurs (MEDEF - CGPME) et du Haut commissariat à la Jeunesse ainsi que des universitaires. La Fédération a souligné plusieurs points :

- Thématique *Territoires et sapeurs-pompiers* : la FNSPF a insisté sur la diversité des territoires à considérer : territoires administratifs (régions, départements, communes), territoires ruraux et urbains, ainsi que sur le poids de leur histoire. Les participants ont ensuite débattu de l'évolution de la répartition territoriale des SPV et recherché les moyens de préserver la densité et la richesse du maillage territorial des secours. La FNSPF a souligné le rôle essentiel joué en ce domaine par les collectivités et, en particulier, par les maires, et a témoigné de la nécessité de prendre en compte les spécificités des CPI non intégrés et du volontariat dans les DOM-COM.
- Thématique *Volontariat et employeurs* : les représentants fédéraux ont présenté les atouts qu'apportent les SPV aux entreprises. Ce qui a permis au groupe de travail d'échanger sur les possibilités de mieux faire connaître le volontariat auprès des employeurs. La Fédération a souligné l'absolu besoin d'avoir des SPV employés des collectivités territoriales, pour animer les centres de secours pendant la journée.
- Thématique *Formation des SPV* : la délégation fédérale a pointé du doigt les volumes de formation insupportables, les risques de judiciarisation induits par la multiplication des GNR ainsi que certaines pratiques locales qui alourdissent encore le dispositif de formation. Elle a conclu sur la nécessité de rénover le dispositif actuel, afin de veiller à sa cohérence avec la réalité concrète du terrain, des besoins des Sdis et des contraintes des SPV.

Les préconisations issues de ce groupe de travail, ainsi que les contributions des SP et des commissions fédérales des SPV, seront présentées en réunion plénière le 8 juin.

Actualisé

**Prestation de fidélisation et de reconnaissance**

Le 23 avril, l'assemblée générale de l'Association nationale pour la PFR, dont fait partie la FNSPF, a fait un point financier sur le régime. Celui-ci est correctement équilibré. Toutefois, le contexte économique ayant limité le niveau de rendement des placements financiers, le régime ne dispose pas encore d'une marge financière suffisante pour une revalorisation de la valeur de service du point en 2009. L'APFR a donc décidé de reconduire, pour cette année :

- le montant des contributions publiques (64 millions €), ce qui représente 375€/SPV inscrit dans les effectifs des Sdis au 31/12/08.
- les taux 2008 de la valeur d'achat (19,37 €) et de la valeur de service du point (1,017 €).

Tout en approuvant cette décision, la Fédération a néanmoins souhaité que des solutions soient rapidement trouvées pour une revalorisation régulière des prestations, leur niveau ayant un impact direct sur la décision d'adhésion des SPV et donc sur leur fidélisation.

Par ailleurs, il a été rappelé l'importance de respecter les échéances et les modalités de transmission des fichiers des effectifs, des contributions publiques et des cotisations individuelles par les SDIS à CNP Assurances. Ce respect conditionne en effet l'efficacité de gestion du régime et donc la possible amélioration des

droits de tous les SPV. Suite à une suggestion fédérale, un courrier de rappel des enjeux sera d'ailleurs envoyé par l'APFR aux Sdis concernés.

La Fédération a également souligné la nécessité, pour l'APFR, de disposer de fichiers de qualité pour la bonne gestion des adhérents. Elle a d'ailleurs de nouveau sollicité un contrôle croisé des fichiers « effectifs » et « cotisants » afin de pouvoir vérifier qu'aucun SPV n'a été oublié pour la collecte des cotisations obligatoires, lesquelles conditionnent la validation des années de services.

Enfin, la FNSPF a rappelé les mesures d'amélioration qu'elle a demandées dans le projet de décret de mesures urgentes SPV :

- droit à prestation pour 15 ans de service en cas d'incapacité opérationnelle reconnue médicalement (sur le modèle de l'allocation de vétéran) ;
- remboursement des cotisations en cas de décès avant l'âge de 55 ans et 20 ans de service ;
- aménagements pour les médecins du SSSM.

**Rappel :** montant de cotisation individuelle du SPV pour l'année 2009 :  
**52,60 €**  
*(soit 5 fois la vacation horaire officier en vigueur au 31/12/008).*

1er juillet : réunion des correspondants PFR des Sdis



Actualisé

**Temps de travail des SPP**

Une directive de 2003 et la jurisprudence européenne limitent la durée maximale de travail par semaine à 48 heures, y compris les heures supplémentaires. Pour les SPP, l'interprétation stricte de cette règle des 48h de « présence » risque de remettre en cause le système de gardes actuel par l'instauration d'un plafonnement, voire d'une réduction du nombre des gardes de 24h.

Un projet de révision de cette directive était en cours de négociation entre le Parlement et le Conseil européens. A la satisfaction de la FNSPF qui, avec ses

homologues, avait saisi les eurodéputés sur ce sujet l'année dernière, ce texte comprenait des dispositions dérogatoires claires qui permettaient aux sapeurs-pompier de maintenir le recours aux gardes de 24h. Cependant, les instances européennes n'ont pas réussi à dégager de position commune, achoppant sur la comptabilisation des temps de garde, considérés ou pas comme du temps de travail effectif.

La Commission européenne doit donc ébaucher un nouveau projet de directive modificative qui fera l'objet de toute la vigilance fédérale.

Actualisé

**Evolution des emplois supérieurs de direction**

Le renforcement du dispositif de sécurité civile, prévu par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* rend nécessaire l'évolution de l'encadrement supérieur des Sdis, afin d'intégrer de manière accrue les sapeurs-pompiers dans les instances zonales et nationales de préparation aux crises, en adaptant les conditions de mobilité des officiers de SP entre les Sdis et l'Etat.

Il y a un an, en collaboration avec l'ANDSIS et Avenir secours, la Fédération a proposé des pistes de travail afin de définir des règles de gestion spécifiques à l'encadrement supérieur. Ces pistes ont été

largement approuvées au congrès national 2008 lors de la réunion des PCASDIS, en présence du Directeur de la sécurité civile et du président de l'ADF. Celles-ci comprennent notamment la création d'un centre de gestion adapté ; la révision des dispositifs de gestion des officiers affectés auprès des services de l'Etat ; l'élargissement de la réforme au directeur départemental adjoint et au médecin-chef.

Il reste donc désormais à en définir les modalités de mise en œuvre. Une réunion entre la DSC, l'ADF, la FNSPF, l'ANDSIS et Avenir secours le 4 mai a lancé la réflexion en ce sens.

Actualisé

**Accès de major à lieutenant (concours interne)**

Sur les 990 majors lauréats de l'examen professionnel de lieutenant en décembre 2007 au titre de la promotion sociale, 800 n'ont pas pu être nommés lieutenant, en raison de règles restrictives d'inscription sur le tableau d'avancement.

Alertée, la FNSPF a donc saisi la DSC en lui demandant une évolution des conditions de nomination. La DSC a élaboré un projet de circulaire qui devrait permettre, à titre exceptionnel, à de nombreux majors

parmi les 800 restants d'être nommés lieutenant. La Fédération a transmis, le mois dernier, son accord sur le dispositif envisagé. Elle a également attiré l'attention de la DSC sur la nécessité d'adapter les textes réglementaires relatifs à la situation des SPP, afin qu'un tel problème de reçus / collés ne se renouvelle pas.

Ce projet de circulaire fera l'objet d'une communication à la CNSIS du 17 juin.

Actualisé

**Référentiel des emplois, activités et formations SSSM**

L'examen des projets d'arrêtés sur la formation SSSM et sur le GNR emplois, activités et formations des membres SPP du SSSM, a été retiré de l'ordre du jour de la CNSIS du 17 juin à la demande de la FNSPF. Cette dernière, suivie par les élus et l'ANDSIS, s'est en effet étonnée, lors du Bureau de la CNSIS de la présentation de ces projets sans consultation préalable alors même qu'un moratoire a été demandé sur tous les textes relatifs à la formation des SP. Le projet d'arrêté sur le GNR est en outre apparu peu opportun, les Sdis et l'ENSOSP fonctionnant aujourd'hui sans un tel dispositif.

Les travaux concernant la partie SPV du référentiel de formation SSSM sont actuellement en suspens. La FNSPF réclame en effet une révision en profondeur du dispositif envisagé, l'actuel ne prenant en compte ni les besoins réels des Sdis, ni les contraintes de disponibilité des SPV. Elle souhaite un dispositif fixant plutôt des objectifs à atteindre en termes de compétences et de niveaux de formation, et donnant ainsi à chaque Sdis la souplesse nécessaire pour organiser ses ressources humaines. Le dispositif devra en outre être mis en cohérence avec les dispositions du Référentiel commun sur l'organisation du secours à personnes.

Nouveau

**MNSP : nouveau comité exécutif**

A la suite de son assemblée générale qui s'est tenue le 16 mai dernier, la MNSP a renouvelé son comité exécutif, composé de :

- président : Claude GONZALEZ (77)
- président délégué : Michel FALANTIN (47)
- vice-président : Christian POURNY (25)
- secrétaire général : Christophe RISDORFER (18)
- secrétaire général adjoint : Franck MAJOREL (22)
- trésorier général : Michel JARRIGE (47),
- trésorier général adjoint : Alain BOULOU (31)
- président de la commission Développement : Michel HENRIOT (Guyane)
- président de la commission Sociale : J-Jacques MORERA (65)
- président de la commission Prévention : J-François CHAUMELLE (09) et Pascal CORNOLLE (84).

Nouveau

**Campagne de promotion de l'engagement sapeur-pompier**

La FNSPF réédite cet été la campagne de promotion de l'engagement sapeur-pompier avec le concours gracieux d'Havas et Euro RSCG C&O et le soutien de CNP Assurances.

Adressant un signe fort de reconnaissance à l'égard des SP et valorisant leur engagement, cette campagne a pour objectif de mieux faire connaître les missions des SP auprès du grand public et de susciter des vocations.

Divers supports relaient cette campagne :

- 2 films publicitaires seront diffusés entre le 13 juin et le 14 juillet sur TF1, France 2, France 3, Direct 8 et sur internet ;

- des marquages au sol reprenant le slogan de la campagne dans des lieux publics ;
- des affiches (format 80x60 et A3) ;
- des dépliants grand public.

La Fédération sait compter sur ses unions pour relayer dans leur département cette campagne, tant auprès de la population qu'au sein même de la corporation. Pour cela, les divers supports ont été livrés aux unions le 5 juin en vue du lancement de la campagne le 13 juin, pour la Journée nationale des SP.

Site internet : [www.toutesles10secondes.fr](http://www.toutesles10secondes.fr)

**Dates à retenir**

- 10 juin : réunion de la commission d'administration générale fédérale
- 11 juin : conseil d'administration fédéral
- 12 juin : Assises fédérales - cérémonie aux drapeaux (Champs Elysées, Paris)  
Lancement de la campagne de promotion de l'engagement SP.
- 13 juin : Journée nationale des sapeurs-pompiers
- 17 juin : Assemblée plénière de la CNSIS
- 23 juin : rencontre de la Fédération avec M. Martin Hirsch, Haut commissaire à la Jeunesse (dans le cadre des travaux sur la jeunesse abordés par la commission Ambition volontariat)
- 27 juin : FINAT à Vannes (Morbihan)
- 30 juin : date limite de versement des adhésions à la FNSPF (art. 36, statuts FNSPF)